

Lausanne, le 29 mai 2020

Appel à cotisation 2020

Chères et chers collègues,

J'espère que cette circulaire vous trouve en bonne forme, vous comme votre famille et vos proches, en cette année hors normes qui nous a obligé à réorganiser toutes nos manières de travailler et – seul avantage ? – ralentir un peu le rythme. C'est ainsi aussi que la présente circulaire, qui devait vous arriver en février, vous est enfin envoyée...

Veillez donc trouver dans la présente l'habituel appel à cotisation pour 2020, soit :

- étudiants € 10.-
- membre régulier € 25.-
- couples € 35.-

Le règlement des cotisations 2020-2022 au prochain colloque est toujours possible, mais je vous engage à préférer un versement annuel.

Merci de l'effectuer par **e-banking** ou **virement bancaire** sur compte euro au nom de Yves Dubois :

BNP PARIBAS, n° 792812,

code BIC/Swift : BNPA FR PP ANC,

code IBAN FR76 30004 00448 00001123541 57,

agence d'Evian-les-Bains

(pour les résidents en Suisse: sur CCP de l'AIPMA n° 10-17190-0, PostFinance, Nordring 8, CH - 3030 Berne ; code BIC/Swift : POFICHBE, code IBAN : CH62 0900 0000 1001 7190 0).

et de me confirmer votre versement par un simple e-mail à l'adresse : Yves.Dubois@unil.ch

Merci aux membres ayant déjà versé leur cotisation.

Les membres en retard de cotisations antérieures recevront un courrier ultérieur.

En vous remerciant de votre soutien aux efforts et aux buts de l'AIPMA, je vous prie de recevoir, chères et chers collègues, mes salutations les meilleures.



Dr Y. Dubois
Trésorier de l'AIPMA